

# Éleveurs d'ovins et de caprins : revalorisation du montant des aides 2022



© 2022 Les Echos Publishing

Initialement fixés par un arrêté du 27 septembre dernier, les montants des aides ovines et caprines (en France métropolitaine) versées au titre de la campagne 2022 ont été revalorisés.

Ainsi, le montant par animal de l'aide ovine de base a été porté de 19 € à 22,08 € (21,90 € en 2021) et celui de l'aide caprine de 14,60 € à 14,86 € par chèvre (15 € en 2021).

Quant au montant de l'aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (c'est-à-dire des éleveurs qui détiennent pour la première fois un cheptel ovin depuis 3 ans au plus), il a été porté de 6 € à 6,50 € (6,25 € en 2021).

**Rappel** : une majoration de 2 € (montant inchangé) est accordée aux 500 premières brebis primées à l'aide de base.

[Arrêté du 24 novembre 2022, JO du 2 décembre](#)

© 2022 Les Echos Publishing